CHRONIQUE
DES ÉTUDES LATINES

PAR J. MAROUZEAU

I. — VIE DE LA SOCIÉTÉ.

La guerre est venue à la traverse de notre activité ; elle ne doit pas l'interrompre. Société et *Revue* continueront de vivre, non seulement par le travail de ceux que, dans notre pays, la mobilisation a épargnés, mais aussi, comme dans le passé, par la collaboration internationale de tous ceux pour qui la science est au-dessus des conflits humains.

A ce propos, il faudra un jour dresser le bilan des latinistes victimes du temps présent. On sait comment les études latines ont souffert de régimes politiques qui ne tolèrent que des savants conformistes par la race et par l'esprit. Des latinistes sont aujourd'hui morts, emprisonnés, exilés ; beaucoup ont été reçus dans les pays de liberté ; mais ils sont encore privés souvent des moyens de travail, sinon d'existence. Je demande à mes lecteurs de m'aider à dresser le palmarès de tous ceux qui, pour avoir été reniés dans leur propre pays, méritent notre hommage et notre assistance.

— J'ai eu, au cours de cet été, plusieurs occasions de constater le rayonnement de notre Société à l'étranger.

Au mois de juin, j'ai été appelé à l'Université de Glasgow pour y recevoir les insignes de docteur *honoris causa*. Cérémonie imposante à la fois et familière, qui s'est déroulée dans le cadre de la vieille Université avec le rite religieusement respecté du « Te doctorem creamus » et de la coupe commune où l'on boit à l' « Alma Mater » ; atmosphère d'humanisme savoureux, où la tradition des études latines est assurée par notre confrère le professeur G. J. Fordyce, co-directeur de la Classical Review.

Puis une mission en Argentine m'a permis de prendre contact avec les latinistes et linguistes de l'Amérique du Sud.

Appelé à Buenos-Aires par l'Institut français de l'Université de Paris, que préside M. Adolfo Bioy, accueilli et présenté par le professeur de latin M. Enrique François, directeur de l'Institut de littératures

classiques, qui m'a fait l'honneur de m'admettre comme « adscripto honorario », j'ai fait plusieurs séries de conférences, soit à la Faculté des lettres, dans le cadre de l'Institut de philologie que dirige M. Amado Alonso, soit au Collège National et à l'Institut des professeurs de français, et enfin à l'Université de Cordoba, pour l'Institut de philosophie et lettres que dirige notre compatriote M. Gouiran.

A mon passage à Rio de Janeiro, je m'étais concerté avec notre confrère Ernesto Faria, professeur à la Faculté, sur un projet de conférences à faire au Brésil ; mais la déclaration de guerre, survenue pendant mon séjour à Buenos-Aires, m'a conduit à rentrer par le détour du Pacifique, si bien que, sur le chemin du retour, c'est à Santiago du Chili que j'ai eu l'occasion de prendre la parole, dans le cadre de l'Institut de philologie dirigé par M. R. Oroz, professeur à la Faculté. Enfin, les circonstances m'ayant fait remonter jusqu'à New-York, j'ai pu prendre contact avec les latinistes de l'Université Columbia.

Dans tous les milieux universitaires de l'Amérique du Sud, j'ai rencontré le même désir ardent de se rattacher à la tradition latine, de revivifier les études classiques, çà et là abandonnées et d'ordinaire exclues de l'enseignement secondaire, avec la conviction qu'aujourd'hui plus que jamais la culture humaniste apparaît comme la meilleure sauvegarde des idées qui constituent le trésor spirituel du monde moderne.

A Buenos-Aires et à Rio de Janeiro, sous l'inspiration des professeurs Enrique François et Ernesto Faria, sont en voie de constitution des groupements de latinistes qui demandent à notre Société leur inspiration et leur cadre ; à Cordoba, qui est la plus vieille Université de l'Argentine, l'Institut de philologie est en passe de devenir une Faculté des lettres ; à Santiago, vient d'être décidée la création d'un lycée français, qui fera sa place à l'enseignement classique.

Dans tous les milieux que j'ai visités, et chez les représentants des études classiques avec qui j'ai été occasionnellement en relations, de Colombie, de l'Équateur, du Pérou, j'ai rencontré le même intérêt pour nos études, souvent avivé et concrétisé, je me plais à le dire ici, par l'action lointaine de notre Société et de notre *Revue*.

Dans le même temps, notre confrère M. Ernout portait au Canada la bonne parole. Nous lui demanderons, à son retour, de nous entretenir de sa mission.

II. — Congrès et publications.

Le *V^e^ Congrès international des linguistes* qui devait siéger à Bruxelles à la fin du mois d'août n'a pu avoir lieu, en raison de l'ouverture des hostilités. Le Comité permanent étudiera la possibilité de reprendre le projet, mais il est bon de savoir que le travail préliminaire avait été minu-

tieusement élaboré, et que même plusieurs fascicules ont été publiés, contenant, d'une part, des *Réponses à un questionnaire*, d'autre part, des *Rapports* qui devaient être présentés en séance plénière (Imprimerie Sainte-Catherine, 51, Tempelhof, Bruges), et qui donnent une idée au moins approximative des sujets proposés à la discussion.

— Une nouvelle Revue de linguistique vient d'être fondée au Danemark, sous le titre *Acta linguistica*. Elle sera publiée, avec le concours d'un Conseil international, sous la direction de MM. V. Brøndal et L. Hjelmslev.

Le premier fascicule, qui porte le millésime de 1939, contient l'Avertissement que voici :

« La *linguistique classique* considérait le langage comme une activité des sujets parlants et, par conséquent, comme un objet instable, soumis à des changements perpétuels et graduels, et consistant en une infinité d'éléments (sons, significations) incohérents et variables. La seule régularité admise était celle de l'évolution, dirigée par des lois régionales et temporaires (lois phonétiques). La seule explication de l'état de langue consistait à le considérer comme le résultat contingent d'une évolution aveugle et d' « actions d'analogie » d'ordre psychologique.

« La *linguistique structurelle*, remplaçant de plus en plus la linguistique classique, distingue la *parole*, activité individuelle, de la *langue*, institution sociale et système cohérent, caractérisée par une structure déterminée et par un nombre limité d'éléments (phonèmes, morphèmes) qui, par leurs oppositions, assurent l'équilibre de l'ensemble. La linguistique structurelle cherche à expliquer les manifestations (sons, significations) par les formes, et l'évolution par les conditions données dans le système. Elle écarte en principe toute explication extra-linguistique (psychologique, par exemple) et cherche à expliquer les faits linguistiques par la langue même.

« Cette nouvelle méthode est encore en devenir. Les *Acta linguistica* viennent d'être fondés pour servir d'organe de ce nouveau courant de la linguistique. Ils serviront à la discussion des principes et méthodes aussi bien qu'à leurs applications.

« Les *Acta linguistica* paraîtront trois fois par an, à raison de soixante-quatre pages par fascicule. Chaque fascicule comprendra des articles, des comptes-rendus et des notices, en allemand, en anglais et en français ; Rédaction : 1, Fiolstraede, Copenhague K, Danemark. »

III. — Travaux en cours et en projet.

Dans un compte-rendu publié ici même (cf. cette *Revue*, 1938, p. 176-178), je signalais un ouvrage de M. Louis Furman Sas (*The noun declension system in merovingian latin*) comme constituant « un répertoire

précieux qui devait fournir le point de départ à d'innombrables recherches » sur la morphologie du latin médiéval dans la période de sa plus rapide et radicale transformation ». M. Furman Sas, poursuivant lui-même son propos, nous présente aujourd'hui un projet de travail qui vient répondre sur plus d'un point aux suggestions que j'ai présentées ici à plusieurs reprises touchant le latin médiéval. « Sous le titre *Society and language during the merovingian period*, écrit M. Furman Sas, je me propose d'étudier les fondements de la langue de cette période : fonds littéraire, koinè, fonds vulgaire. Je dépouillerai la littérature susceptible de fournir les données utiles sur la formation des auteurs, le public auquel ils s'adressent, la culture et la vie économique ou sociale, l'emploi du latin comme instrument de diffusion du christianisme... L'achèvement de mon travail devrait jeter quelque lumière sur la naissance des langues romanes, sur la chronologie du latin vulgaire, sur les rapports entre l'état social et l'aspect linguistique, enfin sur le rôle que joue le langage dans les périodes de transition et les bouleversements historiques. » Et, dans une toute récente communication, M. Furman Sas nous annonce qu'il prépare une *bibliographie de l'époque mérovingienne*, ainsi qu'un « Bericht » indiquant *où en sont les études de latin vulgaire.*

IV. — Suggestions de travaux et directives.

En attendant la *Bibliographie de la littérature latine* de M. N. J. Herescu, en cours d'impression dans la Collection de bibliographie classique, il faut signaler aux travailleurs et surtout aux chercheurs de sujets la partie documentaire de la belle Histoire de la littérature de M. Aug. Rostagni recensée d'autre part (cf. ci-dessous, p. 398). On trouvera en Appendice dans ce volume d'abord une Bibliographie utile en une trentaine de pages, mais surtout, sous la rubrique « Questioni di metodo e osservazioni critiche », une mise au point des principaux problèmes (p. 405-457), propre à fournir une orientation ou un point de départ pour chaque auteur et chaque sujet. Des revues de ce genre sont ce qui peut le mieux assurer le progrès d'une discipline, soit en fournissant des idées et des directives, soit, négativement, en détournant des tâches vaines, des problèmes résolus et des redites. Le « Bericht », comme disent les Allemands, est l'instrument moderne du travail scientifique. Il faut prendre note de celui que nous apporte ici un spécialiste éminent de la littérature.

— Depuis que M. P. Faider consacre une part de son activité multiple à la rédaction du *Bulletin Du Cange* (*Archivum latinitatis medii aeui*), la partie critique et documentaire de ce périodique encore en devenir a pris un heureux développement. Le dernier fascicule paru : tome XIV, 1, 1939, nous apporte non seulement une Chronique du

latin médiéval, mais d'utiles indications sur des travaux à entreprendre (p. 80-81) : « Une bibliographie critique des lexiques ou index de termes techniques publiés jusqu'à ce jour ferait apparaître en clair ce qui reste à faire. Il faudrait distinguer : 1° les nomenclatures et glossaires médiévaux (on pourrait signaler, d'après les catalogues de manuscrits, ceux dont la publication est souhaitée) ; 2° les glossaires, lexiques, index, nomenclatures modernes se référant à des textes ou à des usages médiévaux... Une telle bibliographie devrait être dressée avec discernement, sans surcharge de titres inutiles ; le plan n'en devrait être arrêté qu'après mûre réflexion et sans doute seulement en cours de travail, après que les premiers éléments recueillis auraient permis d'en déterminer le principe. En dépouillant, pour chaque partie, l'ensemble des travaux signalés, on pourrait ensuite dresser des listes collectives de mots techniques, et celles-ci deviendraient de véritables grilles de contrôle pour les fichiers constitués par le dépouillement des textes eux-mêmes. »

— Je m'excuse de toucher au domaine (pour moi « terra incognita ») du droit romain, en signalant une brochure intéressante de M. V. A. Georgesco, chargé de cours à la Faculté de droit de Cernauti (extrait de la *Revue d'histoire du droit*, Tjeenk Willink & Zoon, Haarlem, t. XVI, 4, p. 403-433). Sous le titre : *Remarques sur la crise des études de droit romain*, M. Georgesco établit que, « tandis qu'autrefois on ne distinguait pas assez le droit romain authentique du droit romain commun de formation tardive, aujourd'hui l'emploi exclusif et rigoureux de la méthode historique finit par reléguer dans un injuste oubli l'œuvre des interprètes médiévaux et modernes et risque de rendre incompréhensible le passage du droit de Justinien au droit actuel ». D'où un programme de travaux pour lequel l'exposé de M. Georgesco servira de guide.

Poursuivant sa revue des grandes questions de méthode, l'auteur recommande une « interprétation philosophique de l'histoire du droit » qui « s'attacherait à déterminer les perspectives philosophiques du droit conçu comme produit, non pas de la raison humaine, mais de l'histoire et de la culture. L'histoire de l'idée de justice, le rôle de l'équité, la fonction prétorienne du droit, l'interprétation du texte et de la norme juridique, la valeur du formalisme, le rôle du concept dans la formation du droit, le processus logique et historique de formation des grandes catégories juridiques, etc., sont tout autant de chapitres d'une étude philosophique qui n'a pas encore été réalisée en tant que discipline autonome » (p. 430).

Je me borne à citer ; aux juristes de réagir et de donner suite à ces suggestions dans la mesure et le sens qui convient.

J. MAROUZEAU.